



14ème législature

Question N° : 103040	De M. William Dumas (Socialiste, écologiste et républicain - Gard)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique >enseignement secondaire	Tête d'analyse >brevet des collèges	Analyse > suppression. perspectives.
Question publiée au JO le : 28/02/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur la suppression du brevet des collèges. En effet, en 2017 les collégiens qui passeront les épreuves du nouveau brevet seront en effet évalués sur huit grandes compétences regroupant plusieurs matières. Et les professeurs de différentes disciplines devront s'entendre pour fixer ensemble une note sur 50. Ce diplôme touche environ 800 000 élèves par an et mobilise les collèges pour leur organisation, à moins de sens dans le parcours scolaire actuel. Même si les épreuves ont été revalorisées en 2015 avec l'introduction d'épreuves orales, il semblerait plus judicieux de renforcer les modalités d'évaluation au collège. Bien évidemment, le brevet est l'occasion d'un entraînement à un examen, mais le fait qu'il ne soit pas obligatoire pour passer au lycée a tendance à relativiser son utilité. Au moment où l'éducation civique a été revalorisée et où les programmes ont largement évolué, le renforcement de l'évaluation continue des élèves devrait pouvoir être privilégiée. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître son avis et son sentiment sur cette suppression.